

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 décembre 2015

### Projet de fusion CNCM/CCCM

Les Conseils d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe Crédit Mutuel, et de la Caisse centrale du Crédit Mutuel, réunis le 16 décembre ont arrêté les modalités de leur fusion par absorption de la Caisse centrale de crédit Mutuel par la Confédération nationale de Crédit Mutuel et décidé de proposer à leurs sociétaires de l'approuver lors des assemblées générales qu'ils ont convoquées pour le 20 janvier 2016.

Cette fusion est soumise à l'agrément de la Banque centrale européenne.

Tous les tiers intéressés peuvent consulter les informations prévues par l'article R. 236-2 du code de commerce publiées, conformément aux dispositions de l'article R236-2-1 du même code, sur les sites Internet respectifs des deux sociétés, aux adresses suivantes :

Confédération nationale du Crédit Mutuel

<https://www.creditmutuel.fr/cncm.html>

Caisse centrale du Crédit Mutuel

<https://www.creditmutuel.fr/cccm.html>

---

#### Contact presse :

Frédéric MONOT / 01 53 48 79 57 / frederic.monot@creditmutuel.fr